

Jean-Christophe CARREL
Expert - Comptable
Commissaire aux comptes
MSTCF IAE de Dijon

Christophe GABET
Expert - Comptable
Commissaire aux comptes
MSTCF – Université
Jean Monnet

ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME SOIN

Siege social : 69 CHEMIN DE VASSIEUX, 69 300 CALUIRE-ET-CUIRE
SIREN : 421 575 820

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Habitat et Humanisme Soin relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe de comptes annuels :

- La note « règles et méthodes comptables » qui précise que les présents comptes ont été établis en application de la nouvelle réglementation comptable, telle que prévue par le règlement 2022-06 de l'ANC, et qui en détaille les principaux impacts.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Changement de méthode – 1er exercice d'application du nouveau règlement ANC 2022-06

Comme mentionné ci-avant, les notes de l'annexe exposent le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable appliquée en 2025.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié :

- o De la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite ;
- o Que l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée et explicite sur les impacts consécutifs quant à la présentation des comptes annuels.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

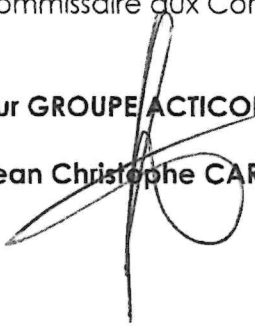
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Villeurbanne, le 12 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

Pour GROUPE ACTICONSEIL

Jean Christophe CARREL



ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ASSOCIATION « HABITAT ET HUMANISME SOIN »

COMPTES ANNUELS 2025

BILAN ACTIF				
<i>Données en K€</i>	31/12/2025			31/12/2024
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles	3 222	-1 662	1 560	1 534
Frais d'établissement	7	-30	-23	
Concessions, brevets, licences, marques	547	-518	29	24
Autres Immobilisations incorporelles	2 668	-1 114	1 554	1 509
Immobilisations corporelles	120 458	-77 983	42 475	33 753
Terrain	2 003	-460	1 543	889
Construction	64 493	-36 852	27 641	20 654
Installations techniques matériel et outillage	24 267	-18 705	5 562	5 092
Autres Immobilisations corporelles	29 569	-21 966	7 604	6 426
Immobilisations corporelles en cours	126		126	691
Immobilisations financières	73 329		73 329	70 367
Participation et Créances rattachées	69 984		69 984	67 551
Autres titres Immobilisés	345		345	321
Prêts	2 946		2 946	2 445
Autres immobilisations financières	54		54	50
ACTIF IMMOBILISE	197 008	-79 644	117 364	105 654
Actif circulant				
Stocks et en cours	73		73	79
Avances et acomptes versés sur commande	277		277	578
Créances	11 318	-1 007	10 311	17 493
Créances redevables usagers et comptes rattachés	9 140	-962	8 177	6 450
Autres créances	2 178	-45	2 134	11 043
Charges constatées d'avance	669		669	666
Valeurs mobilières de placement	9 111	-56	9 055	9 188
Valeurs mobilières de placement	9 111	-56	9 055	9 188
Disponibilités	15 985		15 985	14 486
Disponibilités	15 985		15 985	14 486
ACTIF CIRCULANT	37 433	-1 063	36 370	42 489
TOTAL ACTIF	234 442	-80 707	153 734	148 143

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

BILAN PASSIF

Données en K€	31/12/2025	31/12/2024
Fonds propres		
Fonds propres sans droits de reprise	29 064	31 221
Fonds propres statutaires	-987	1 318
Fonds propres complémentaires	30 051	29 903
Fonds propres avec droit de reprise	5 019	4 148
Fonds propres statutaires	1 149	299
Fonds propres Complémentaires	3 870	3 849
Ecart de réévaluation	-447	-447
Réserves	17 076	10 972
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion	17 233	11 129
Report à nouveau	3 593	9 539
Report à nouveau	3 593	9 539
dont RAN des activités sociales et médico-sociales sous gestion	-15 407	-10 577
Excédent ou déficit de l'exercice	932	-897
dont Excédent ou déficit de l'exercice des activités sociales et médico-sociales sous gestion	-500	-1 063
Situation nette (sous-total)	55 238	54 537
Subventions d'investissement	11 674	11 080
Provisions réglementées	757	345
FONDS PROPRES	67 669	65 962
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs et donations	1 150	1 210
Fonds dédiés	7 740	7 253
FONDS REPORTES ET DEDIES	8 890	8 463
Provisions		
Provisions pour risques	2 592	2 687
Provisions pour charges	9 484	9 439
PROVISIONS	12 076	12 126
Dettes		
Emprunts Obligatoires et assimilés (Titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 924	10 725
Emprunts et dettes financières diverses	7 072	5 036
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 141	14 378
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés	8	0
Dettes fiscales et sociales	24 904	19 006
Autres dettes	4 667	12 051
Produits constatés d'avance	382	397
DETTES	65 099	61 593
TOTAL PASSIF	153 734	148 143

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

COMPTE DE RESULTAT

Données en K€	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations	7	7
Ventes de biens et services	3 495	2 112
Concours publics et subvt° exploitation	189 277	167 343
Ressources liées à la générosité du public	767	808
Produits de tiers financeurs	190 043	168 150
Reprise sur amort, provision, transfert de charges	1 872	1 720
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	213	0
Utilisations des fonds dédiés	2 234	3 869
Autres produits	3 185	2 324
PRODUIT D'EXPLOITATION	201 050	178 183
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	55 066	51 543
Impôts, taxes et versements assimilés	9 946	9 020
Salaires et traitements	123 432	109 601
Dotation aux amortissements	6 386	4 738
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0	0
Autres charges de gestion courante	1 576	421
Dotations aux provisions	1 020	1 789
Reports en fonds dédiés	2 236	2 808
CHARGES D'EXPLOITATION	199 661	179 921
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 388	-1 737
Produits financiers		
Autres valeurs mob., créances d'actif immo.	0	6
Autres intérêts et produits assimilés	184	156
Reprise sur provisions financières	0	15
Charges financières		
Intérêts et charges assimilées	444	258
Dotations Amort., dépréciations et provisions	0	48
RESULTAT FINANCIER	-260	-128
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 128	-1 866
Produits exceptionnels	77	22 277
Charges exceptionnelles	210	21 221
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-133	1 056
Impôt sur les sociétés	62	87
EXCEDENT OU DEFICIT	932	-897
TOTAL PRODUITS	201 311	200 637
TOTAL CHARGES	200 378	201 534
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	1 525	1 332
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	1 525	1 332
TOTAL	0	0

ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME SOIN

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2025

Table des matières

GLOSSAIRE.....	1
PREAMBULE	1
Note 1 – Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice 2025.....	2
1-1 Evolution du périmètre de l'activité	2
1-2 Faits significatifs de l'exercice	4
Note 2 – Règles et méthodes comptables	4
Note 3 – Notes sur le bilan ACTIF	8
3-1 Immobilisations Incorporelles, Corporelles et Financières	8
• Actif immobilisé brut - tableau de variation des immobilisations	8
• Amortissements des actifs immobilisés (tableau de variation des amortissements).....	8
• Commentaires sur les variations significatives	8
3-2 Créances, Autres créances, Charges constatées d'avance et Produits à recevoir.....	9
• Echéances des créances de l'actif circulant.....	9
• Provisions pour dépréciation des créances	9
• Produits à recevoir par poste du bilan	9
3-3 Disponibilités et Valeurs mobilières de placement	9
3-4 Placements financiers - Provision pour dépréciation des VMP	10
Note 4 – Notes sur le bilan PASSIF	10
4-1 Fonds associatifs – Tableau des flux de l'exercice	10
4-2 Provisions et Fonds dédiés.....	11
• Provisions pour risques et charges.....	11
• Indemnités de départ à la retraite (IDR)	11
• Fonds dédiés	11
4-3 Emprunts et dettes financières	12
4-4 Fournisseurs et comptes rattachés, Dettes fiscales et sociales et Fournisseurs d'immobilisations	13
• Echéances des dettes.....	13
• Charges à payer par poste du bilan.....	13
4-5 Autres dettes	13
4-6 Produits constatés d'avance	14
Note 5 – Notes sur le compte de résultat.....	15
5-1 Produits de tarification	15
5-2 Remises de fin d'année	15
5-3 Autres Achats et Charges Externes.....	15
5-4 Dotations et Reprises d'exploitation	16

5-5	Résultat exceptionnel.....	16
5-6	Impôts sur les sociétés	17
5-7	Avantages et ressources provenant de l'étranger pour l'exercice.....	17
Note 6	– Engagements hors bilan et autres informations	17
6-1	Engagements hors bilan et autres informations	17
	• Dettes garanties par des suretés réelles	17
	• Autres engagements donnés.....	17
	• Engagements au titre d'un crédit-bail mobilier en €	17
6-2	Bénévolat.....	18
6-3	Rémunération des dirigeants.....	18
6-4	Effectif	18
6-5	Honoraires de commissariat aux comptes.....	18
6-6	Tableau des filiales et participations et autres titres détenus	18
6-7	Informations envers les parties liées	18
Note 7	– Evénements post-clôture.....	19
Note 8	– Compte Emploi Ressources (CER).....	19

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

GLOSSAIRE

AJ : Accueil de Jour
ARS : Agence Régionale de Santé
CD : Conseil Départemental
CDD : Contrat à Durée Déterminée
CRT : Centre de Ressources Territorial
CSI : Centre de Soins Infirmiers
EHD : SCIC Entreprendre pour Humaniser en Dépendance
EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes
HP : Hébergement Permanent
HT : Hébergement Temporaire
IDR : Indemnités de Départ à la Retraite
SSIAD : Services de Soins Infirmiers à Domicile
TO : Taux d'Occupation
VMP : Valeurs Mobilières de Placement

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2025 a une durée de 12 mois, comme l'exercice précédent clos le 31 décembre 2024.

Le total du bilan de l'exercice est de 153 734 K€ contre 148 143 K€ au 31 décembre 2024.

Le résultat net comptable de l'exercice 2025 est excédentaire de 932 K€ contre un déficit de 897 K€ en 2024.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'administration de l'association, en application des normes prévues par le Plan comptable général et soumis au contrôle du commissaire aux comptes.

L'association a pour objet :

- La gestion de logements et d'établissements susceptibles de faciliter un vivre-ensemble
- L'accueil de personnes en situation de fragilité, de handicap, de dépendance liée à l'âge ou à la santé, notamment dans le cadre de l'exploitation d'établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux, de services d'aide à domicile

Pour mener à bien son projet, l'association est dotée d'un siège social, agréé par les autorités de tarification. Le siège social apporte aux établissements gérés par l'association une expertise, un soutien et un encadrement, notamment dans les domaines médicaux, de soins, des ressources humaines, de gestion et de pilotage, de la qualité, HH Service.

L'association est dotée d'agrément pour l'exercice de son activité réglementée et est financée par les pouvoirs publics (Conseils départementaux et Ministère de la Santé via ses déclinaisons régionales, les ARS).

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

Note 1 – Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice 2025

1-1 Evolution du périmètre de l'activité

L'association Habitat et Humanisme Soin a pour activité principale la gestion, à but non lucratif, d'établissements et services médico-sociaux destinés à l'accompagnement des personnes âgées.

Au 31 décembre 2025, l'association gère :

- 46 Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) ;
- 1 Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) ;
- 3 Résidences Autonomie.

Le périmètre d'activité a connu une évolution significative au cours de l'exercice 2025 avec l'intégration de cinq nouveaux établissements :

- l'EHPAD Lou Seren à Forcalquier ;
- l'EHPAD Saint-Joseph à Annonay ;
- l'EHPAD Saint-Paul à Rezé ;
- l'EHPAD Saint-Raphaël à Solesmes ;
- la Résidence Autonomie Le Bon Pasteur à Limoges.

Ces intégrations ont été réalisées sous la forme d'opérations de fusion et apport partiel d'actif, générant un impact positif net sur les fonds propres d'ouverture de l'association de 3 218 k€

Les incidences de ces opérations sur les postes du bilan sont présentées distinctement dans les tableaux de variation figurant dans la présente annexe, au sein de la colonne « Augmentation de périmètre ».

À la suite de ces intégrations, la capacité d'accueil globale de l'association s'établit à 3 675 places au 31 décembre 2025, contre 3 390 places au 31 décembre 2024, soit une progression de 285 places représentant une augmentation de 8,4 %.

Cette croissance confirme la poursuite du développement de l'association et le renforcement de sa présence dans le secteur médico-social dédié à l'accompagnement des personnes âgées.

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros

Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes

1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon

69100 VILLEURBANNE

Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09

email : contact@acticonseil.com

Siret : 478 512 510 00031

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
Email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

Dépt	Etablissements / Service	Type Etab	EHPAD HP	EHPAD HT	AJ	SSIAD	AUTRES	TOTAL
03	Villars Accueil - MOULINS	EHPAD	76	2				78
04	Lou Seren - FORCALQUIER	EHPAD	44					44
06	Jardins St Charles - VALBONNE	EHPAD	90	2				92
07	St Joseph - ANNONAY	EHPAD	60		12			72
21	St Joseph - SAINT-JULIEN	EHPAD	80	5				85
25	St Ferjeux - BESANCON	EHPAD	94	2				96
26	St Joseph - SAINT-VALLIER	EHPAD	60					60
26	L'Arnaud - ROMANS-SUR-ISERE	EHPAD	66					66
26	Les Minimes - BOURG-DE-PEAGE	EHPAD	133					133
26	St Joseph - LORIOLE-SUR-DROME	EHPAD	69	3				72
34	Anne Frank - MONTELLIER	RESIDENCE					62	62
35	Plessis Pont Pinel - ST MALO	EHPAD	48					48
38	Val Marie - VOUREY	EHPAD	48	2				50
38	St Germain - LA-TRONCHE	EHPAD	48					48
38	Notre Dame de l'Isle (NDI) - VIENNE	EHPAD	82					82
39	Château de Vannoz - VANNONZ	EHPAD	32	1				33
39	François d'Assise - LONS-LE-SAUNIER	EHPAD	93	5	6			104
42	Tour des Cèdres - SAINT-SAUVEUR-EN-RUE	EHPAD	67					67
43	Nazareth - LE-PUY-EN-VELAY	EHPAD	85	3	10		1	99
44	St Paul - REZE	EHPAD	80					80
49	Beausoleil - MIRE	EHPAD	73					73
51	St Martin - REIMS	EHPAD	62	3				65
58	La Providence - VARENNES-VAUZELLES	EHPAD	100					100
66	St Sacrement - PERPIGNAN	EHPAD	67	5	6			78
69	Ste Anne - BRIGNAIS	EHPAD	70					70
69	Châteauvieux - SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON	EHPAD	100	2				102
69	St François d'Assise (SFA) - LYON	EHPAD	75	5	10			90
69	St Charles - LYON	EHPAD	82	5				87
69	St Raphaël - COUZON-AU-MONT-D'OR	EHPAD	70					70
69	Bon Secours - RILLIEUX-LA-PAPE	EHPAD	50					50
69	Passerelle - VILLEURBANNE	RESIDENCE					17	17
69	Monplaisir - LYON	EHPAD	93					93
69	Smith - LYON	EHPAD	70					70
70	Notre Dame des Cèdres - MONTAGNEY	EHPAD	74	1				75
72	St Raphael - SOLESMES	EHPAD	33					33
74	Les Balcons du Lac - THONON-LES-BAINS	EHPAD	70	2				72
78	Notre Dame - LE-PECQ	EHPAD	80					80
78	Les 2 Colombes - ABLIS	EHPAD	80					80
87	Bon Pasteur - LIMOGES	RESIDENCE					36	36
88	St Déodat - ST DIE DES VOSGES	EHPAD	88					88
88	St Jean - CHARMOIS	EHPAD	68	1				69
88	St Genest - ST GENEST	EHPAD	63	1				64
88	St Jean - PORTIEUX	EHPAD	105	4				109
88	St Joseph - VILLE SUR ILLON	EHPAD	84	1	6			91
88	Louise Seitz - GRANGES	EHPAD	88	4	2			94
88	Justine Pernot - NEUFCHATEAU	EHPAD	64	4				68
89	ND de la Providence - SENS	EHPAD	103					103
93	St Joseph - NOISY-LE-GRAND	EHPAD	69	4	6			79
93	SSIAD St Joseph - NOISY-LE-GRAND	SSIAD				50		50
94	Les Pères Blancs - BRY-SUR-MARNE	EHPAD	48					48
TOTAL HH SOIN			50	3 384	67	58	50	116
								3 675

Par ailleurs, l'Association Habitat et Humanisme Soins accompagne également 11 établissements pour un total de 1 110 places dans le cadre de conventions d'assistance à la gestion ou de mandat de gestion.

1-2 Faits significatifs de l'exercice

Outre l'évolution du périmètre décrite ci-dessus, plusieurs événements ont marqué l'exercice 2025 :

- **Croissance du périmètre d'activité** avec l'intégration de cinq nouveaux établissements, conduisant à une augmentation de la capacité d'accueil de plus de 8 % par rapport à l'exercice précédent.
- **Poursuite du dispositif « Passerelle »**, destiné à l'accueil temporaire de personnes sortant d'hospitalisation sans solution immédiate de logement ou d'hébergement. Ce dispositif vise à sécuriser leur parcours en leur permettant de bénéficier d'un accompagnement et d'une solution d'accueil transitoire dans l'attente d'une orientation pérenne, généralement dans un délai maximal de deux mois.
- **Ouverture d'un Centre de Ressources Territorial (CRT)** sur le site de l'EHPAD Saint-François d'Assise à Lyon, renforçant l'offre de services de proximité au bénéfice des personnes âgées vivant à domicile et de leurs aidants.
- **Prolongation temporaire de l'activité de l'EHPAD Château de Vannoz**, situé à Vannoz, pour une capacité de 33 places. L'autorisation d'exploitation a été prolongée jusqu'en octobre 2026.
- **Revalorisation du dossier des frais de siège** pour la période 2025-2029. Le taux de frais de siège autorisé a été porté de 2,70 % à 3,80 %, permettant de mieux prendre en compte les besoins d'accompagnement, de pilotage et de structuration liés au développement de l'association.
- **Livraison de l'EHPAD Villars Accueil à Moulins** en juin 2025. Cette opération s'inscrit dans le programme de renouvellement et de développement des capacités d'accueil de l'association.
- **Livraison de l'EHPAD Louise Seitz à Granges-Aumontzey (Vosges)** en décembre 2025. Cette opération s'inscrit dans le programme de renouvellement et de développement des capacités d'accueil de l'association.
- **Renforcement de la participation dans la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Entreprendre pour Humaniser la Dépendance (EHD)**. Au cours de l'exercice, Habitat et Humanisme Soins a souscrit 121 259 actions complémentaires pour un montant de 2 425 K€. À la clôture de l'exercice, l'association détient 33 % du capital de la SCIC EHD, confirmant son implication dans le développement de solutions innovantes en faveur de l'accompagnement des personnes âgées et de la transformation du secteur médico-social.

Ces différents événements témoignent de la poursuite de la stratégie de développement d'Habitat et Humanisme Soins, tant par croissance externe que par création et modernisation d'établissements, dans un contexte de renforcement de ses missions d'intérêt général au service des personnes âgées fragilisées.

Note 2 – Règles et méthodes comptables

- Référentiel comptable :

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, du plan comptable général et du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2025 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif mis à jour par le nouveau règlement comptable ANC 2022-06 du 4 novembre 2022. Il est également fait application du règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les principaux changements induits par le nouveau référentiel sont les suivants :

- La révision de la notion du résultat exceptionnel, qui est désormais exclusivement limitée aux événements majeurs et inhabituels ;
- Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ainsi que les produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisés en exploitation ;
- Les quotes-parts de subventions d'investissements virées au compte de résultat ainsi que le solde des financements à la taxe d'apprentissage sont comptabilisés en exploitation et plus précisément sur la ligne « concours publics et subventions d'exploitation » ;
- La disparition de la technique des transferts de charges qui sont dorénavant comptabilisés soit au crédit du compte de charge soit en autres produits en fonction de leur nature.

Les flux de charges et de produits susceptibles de passer en cycle exceptionnel sont limités aux flux sur provisions réglementées constatées en accord avec les autorités de tutelle et de tarification.

Afin d'assurer la comparabilité des comptes 2025, les données du compte de résultat sont comparées ci-dessous aux données 2024 dites proforma correspondant aux données 2024 retraitées des impacts de présentation liés au nouveau référentiel comptable.

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2022-06)	Exercice N-1 (proforma)	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Concours publics et subventions d'exploitation	189 489 527	1 375 793	143 726
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	1 872 469	264 194	227 140
Produits sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		20 624 836	-
Autres produits d'exploitation	3 185 429	509 329	213 381
Autres produits (1)	6 502 404	177 598 975	177 598 975
Total I	201 049 829	200 373 127	178 183 222
CHARGES D'EXPLOITATION			
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 406 008	6 531 907	6 527 288
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	-	20 634 694	-
Autres charges d'exploitation	1 576 073	398 251	421 429
Autres charges (1)	190 679 389	173 393 339	172 971 910
Total II	199 661 470	200 958 191	179 920 627
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II = III)	1 388 359	- 585 064	- 1 737 405
2 - RESULTAT FINANCIER (IV)	- 260 289	- 128 492	- 128 492
3 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V)	- 133 275	- 96 170	- 1 056 171
IS	62 346	87 216	87 216
EXCEDENT OU DEFICIT (III+IV+V)	932 449	- 896 942	- 896 942

(1) Produits et charges sans impact suite à l'application de la réforme

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

- Construction et lecture du résultat annuel de l'association :

Le compte de résultat de l'association recouvre à la fois des activités réglementées (exploitation des EHPAD, accueil temporaire, SSIAD, foyer-logement, activité du siège) et des activités en gestion libre : principalement exploitation d'actifs locatifs, portage d'opérations immobilières.

Les comptes annuels des activités réglementées, déposés sous forme d'Etats Réalisés de Recettes et de Dépenses (ERRD), sont soumis au contrôle et à l'approbation des autorités de tarification (Agences Régionales de Santé – ARS - et Conseils Départementaux - CD).

Ainsi, le résultat de cette activité réglementée est transféré au cours de l'exercice suivant sa réalisation dans le compte « résultat sous contrôle des tiers financeurs ». Par la suite et en fonction des résultats du contrôle desdites autorités, ces résultats sous contrôle donnent lieu à une écriture comptable d'affectation définitive (par exemple : report sur exercices ultérieurs de l'activité réglementée, imputation sur le report à nouveau de la gestion libre, intégration en réserve, ...).

Le résultat de la « gestion propre association » enregistre l'ensemble des flux qui ne transitent pas par les comptes des établissements soumis à la réglementation du CSAF avec essentiellement 4 natures de flux :

- Revenus du patrimoine
- Ressources AGP levées
- Ecriture techniques constatant les provisions non admises au niveau des établissements (Provision indemnité départ en retraite, provision pour risques et charges)
- Dépenses liées à la vie associative

- Décomposition du résultat :

Activité	2025	2024
EHPAD	-400	-576
AT / SSIAD / CSI	-488	-548
RESULTATS ADMINISTRATIFS	-888	-1 124
Reprises de résultats sur exercices antérieurs	0	0
Siège activité réglementée	838	61
RESULTATS ETABLISSEMENTS	-50	-1 063
Gestion propre association	982	166
RESULTAT NET COMPTABLE D'ENSEMBLE	932	-897

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

A. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition historique (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations), respectant le règlement CRC 2004-06.

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon la méthode linéaire à compter de la date d'acquisition *pro rata temporis*, conformément au règlement CRC 2002.

- | | |
|---|------------------------|
| ▪ Immobilisations incorporelles | linéaire de 1 à 5 ans |
| ▪ Constructions, installations, agencements | linéaire de 2 à 60 ans |
| ▪ Installations techniques, matériel et outillage | linéaire de 1 à 20 ans |

- Agencements et aménagements, agencements et aménagements divers linéaire de 1 à 33 ans
- Matériel de transport linéaire de 2 à 10 ans
- Matériel de bureau, matériel informatique, mobilier linéaire de 1 à 11 ans

B. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

C. Subventions d'investissement

Les subventions sont reprises au rythme de l'amortissement des investissements.

D. Créances clients et autres créances

Les créances commerciales et autres créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. L'évaluation du montant à déprécier s'effectue en tenant compte de l'antériorité des créances clients au cas par cas.

E. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur valeur nominale. Les plus-values latentes des valeurs mobilières de placement ne sont pas comptabilisées à la clôture de l'exercice. Une provision pour dépréciation est constatée à la clôture de l'exercice à hauteur des éventuelles moins-values latentes

F. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque, à la clôture de la période, l'association a une obligation actuelle (juridique ou implicite) et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire.

Dans le cadre d'une restructuration, une provision ne peut être constituée que si la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution à la clôture de la période.

Les litiges (prud'hommes, contrôles fiscaux, litiges commerciaux, etc.) sont provisionnés dès lors qu'une obligation de l'association envers un tiers existe à la clôture. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

G. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation comprennent essentiellement la tarification (financements ARS, CD et partie payée par les résidents) dans le cadre de l'hébergement, de la dépendance et des soins apportés aux résidents.

H. Indemnités de Départ à la Retraite (IDR)

L'association a opté pour la méthode préférentielle, à savoir la comptabilisation sous forme de provision pour charge de la totalité de l'engagement actuariel au 31 décembre de chaque année.

La méthode retenue dans le cadre du calcul de cet engagement est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Elle retient comme base de salaire, le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Note 3 – Notes sur le bilan ACTIF

3-1 Immobilisations Incorporelles, Corporelles et Financières

- Actif immobilisé brut - tableau de variation des immobilisations**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Montant en K€	31/12/2024	Augmentation de périmètre	Acquisition	Diminution	Transfert	31/12/2025
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	2 985	226	12	1	0	3 222
Total des immobilisations incorporelles	2 985	226	12	1	0	3 222
Terrains	1 345	658	0	0	0	2 003
Construction / sol propre	15 045	16 861	2	154	0	31 753
Construction sol / autrui	32 730	0	10	0	0	32 740
Installations techn., matériels et outillages	21 304	1 447	2 049	699	164	24 267
Installations générales et agencements divers	12 182	2 550	885	10	168	15 774
Matériels de transport	1 268	166	24	0	0	1 458
Matériels de bureau et mobiliers	9 925	525	1 141	201	350	11 740
Divers	536	0	42	0	19	597
Immobilisation en cours	691	72	1 276	1 212	-702	126
Immob. affectées, concédées ou mises à dispo	0	0	0	0	0	0
Total des immobilisations corporelles	95 026	22 278	5 429	2 276	0	120 457
Total immobilisations incorporelles et corporelles	98 011	22 504	5 441	2 277	0	123 679
Titres de participation	67 548	8	2 425	0	0	69 980
Créances rattachées à des participations	4	0	0	0	0	4
Autres immobilisations financières	2 816	528	7	7	0	3 345
Total des immobilisations financières	70 367	537	2 432	7	0	73 329
Total des Immobilisations (Valeur Brute)	168 378	23 041	7 873	2 284	0	197 008

Les immobilisations incorporelles et corporelles ont augmenté de 25 668 K€ dont 22 504K€ liées aux 5 nouvelles intégrations. Les principales acquisitions en 2025 concernent, Villars Accueil à Moulins pour 319 K€, Maison Louise Seitz à Granges pour 1 654 K€, Les Minimes à Bourg Les Péages pour 398 K€ et Nazareth : 206 K€

- Amortissements des actifs immobilisés (tableau de variation des amortissements)**

Montant en K€	31/12/2024	Augmentation de périmètre	Dotations	Reprises	Transfert	31/12/2025
Immobilisations incorporelles	548	165	45	0	0	759
Total des amortissements des immob. incorporelles	548	165	45	0	0	759
Construction sur sol propre	7 250	7 530	1 049	75	0	15 754
Construction sur sol d'autrui	20 326	0	1 232	0	0	21 558
Installations techniques, matériels et outillages	16 212	1 089	2 094	690	0	18 705
Installations générales et agencements divers	7 897	2 090	897	0	129	11 012
Matériels de transport	1 024	152	78	0	5	1 258
Matériels de bureau et mobiliers	7 653	374	931	194	-134	8 631
Divers	318	0	59	0	0	377
Total des amortissements des immob. corporelles	60 681	11 235	6 339	958	0	77 296
Total des amortissements des immobilisations	61 229	11 400	6 384	958	0	78 055
Dépréciations des immobilisations incorporelles	903	0	0	0	0	903
Dépréciations des immobilisations corporelles	593	0	94	0	0	687
Total des Amortissements et Dépréciations	62 724	11 400	6 478	958	0	79 644

- Commentaires sur les variations significatives**

- Immobilisations corporelles

Les investissements, lorsqu'ils génèrent un surcoût sur la tarification, sont au préalable validé par les financeurs dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI).

➤ Immobilisations financières

La participation de l'association au capital de EHD a augmenté de + 2 425 K€ sur l'exercice.

A noter que les informations réglementaires prévues relatives aux filiales et participations détenues au 31 décembre 2025 par l'association sont présentées dans un tableau paragraphe 6.6 de l'annexe.

3-2 Créances, Autres créances, Charges constatées d'avance et Produits à recevoir

• *Echéances des créances de l'actif circulant*

Montant Brut en K€	Montant 31-12-2025	A un an	A plus d'un an
Créances clients	9 140	9 140	0
Autres créances	2 178	2 178	0
Charges constatées d'avance	669	669	0
Total	11 987	11 987	0

• *Provisions pour dépréciation des créances*

Montant en K€	31/12/2024	Augmentation de périmètre	Dotations	Reprises	Créances irrecouvrables	31/12/2025
Créances redevables	851	0	406	288	7	962
Autres créances	45	0	0	0	0	45
Total	896	0	406	288	7	1 007

Les dotations et les reprises de provisions sur « créances redevables » concernent les créances douteuses.

• *Produits à recevoir par poste du bilan*

Montant en K€	2025	2024
Usagers et comptes rattachés	553	148
Fournisseurs avoirs à recevoir	119	484
Créances sociales et fiscales	207	203
Produits à recevoir	840	1 377
Disponibilités	8	22
Total	1 726	2 233

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

3-3 Disponibilités et Valeurs mobilières de placement

Montant en K€	2025	2024
Valeurs mobilières de placement	9 055	9 243
Disponibilités	15 985	14 486

Les valeurs mobilières de placement au niveau des établissements sont principalement des SICAV monétaires sans risque en capital.

3-4 Placements financiers - Provision pour dépréciation des VMP

Montant en K€	31/12/2024	Augmentation de périmètre	Dotations	Reprises	31/12/2025
Placements financiers	56	0	0	0	56
Total	56	0	0	0	56

Le siège a bénéficié, sur les exercices antérieurs, de legs de capitaux mobiliers, et notamment de certaines actions en portefeuille.

Les éventuelles moins-values latentes sont comptabilisées dans les comptes au 31 décembre de l'année.

Note 4 – Notes sur le bilan PASSIF

4-1 Fonds associatifs – Tableau des flux de l'exercice

Montants en K€	31/12/2024	Augmentation de périmètre	Affectations du résultat	Reclassement	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Fonds associatifs sans droit de reprise	31 221	-2 157	0	0	0	0	29 064
Fonds associatifs avec droit de reprise	4 148	871	0	0	0	0	5 019
Ecart de réévaluation	-447	0	0	0	0	0	-447
Réserves	10 972	2 252	3 832	0	20	0	17 076
dont activités sociales et médicosociales	11 129	2 252	3 832	0	20	0	17 233
Report à nouveau net	9 539	-1 200	-4 746	0	0	0	3 593
dont activités sociales et médicosociales	-10 577	-989	-3 841	0	0	0	-15 407
Excédent ou déficit de l'exercice	-897	-17	914	0	932	0	932
dont activités sociales	-1 063		1 063		-50		-50
Résultat sous contrôle des tiers	0						0
Situation nette	54 536	-251	0	0	953	0	55 238
Fonds propres consommables	0	0	0	0	0	0	0
Subventions nettes	11 080	1 484	0	0	647	1 536	11 674
Provisions réglementées	345	418	0	0	0	7	757
Dépenses refusées ou inopposables	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	65 961	1 651	0	0	1 599	1 543	67 669

Précisions :

- La colonne augmentation de périmètre intègre en 2025 le montant de l'actif net reçu à l'occasion d'opérations d'apport ou de fusion (3 218 K€ en 25) ainsi que la régularisation comptable opérée (-1 567 K€) s'agissant d'un apport significatif reçu fin 2024 (opérations MEMOIRE ET PERSPECTIVES - dpt VOSGES).
- Une partie des fonds propres réglementés

Quel que soit le mode de suivi des ESSMS, l'affectation du résultat est contrainte par le CASF. En outre les fonds propres de l'entité gestionnaire afférents à ces ESSMS et les subventions octroyées à l'ESSMS par l'autorité administrative sont restituables à celles-ci en cas de fermeture de l'établissement (Art L.313-19, CASF).

Le « Report à nouveau sous gestion contrôlée » par des tiers financeurs est constitué des résultats réalisés sur des projets passés (résultats d'établissements, de programmes) qui sont pris en considération par les organismes de financement pour déterminer le montant des ressources à attribuer pour les exercices suivants. Il fait l'objet d'une ventilation par exercice

En tant qu'entité gestionnaire il est comptabilisé dans des comptes spécifiques de report à nouveau, le résultat de l'activité sociale et médico-sociale **sous gestion contrôlée** de ces établissements ajusté des deux éléments suivants :

- Les charges et les produits des établissements dont la prise en compte par l'autorité de tarification est différée ;
- Les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification, conformément aux dispositions de l'article R. 314-52 ou de l'article R. 314-236 du code de l'action sociale et des familles et dont le rejet est contesté par l'entité dans le cadre d'un recours.

Lorsque les recours sont épuisés, les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification sont affectées dans le compte de report à nouveau général de l'entité.

Les subventions initialement comptabilisées dans les comptes de fonds propres avec et sans droit de reprises ont fait l'objet d'une analyse afin de déterminer leur justification et leur utilisation. Compte tenu de l'antériorité de certaines subventions, ces dernières ont été reclassées en report à nouveau.

4-2 Provisions et Fonds dédiés

• Provisions pour risques et charges

Montant en K€	31/12/2024	Augmentation de périmètre	Reclassement	Dotations	Reprises	31/12/2025
Provisions pour gros entretien	2 303	231	0	0	112	2 421
Provisions litiges	2 687	151	0	746	992	2 592
Provisions des indemnités de départ à la retraite	7 136	409	0	0	482	7 063
Total PRC	12 126	791	0	746	1 586	12 076

Les provisions pour risques et charges sont composées principalement de :

- 1 377 K€ Risque prudhommal
- 1 308 K€ concernant l'apport des murs de l'EHPAD François d'Assise à Lons le Saulnier (39) avec en contrepartie une contribution future de l'hébergement des Sœurs qui seront prises en charge par HH SOIN.

• Indemnités de départ à la retraite (IDR)

Le montant de l'engagement actuariel est évalué à 7 063 K€ (contre 7 136 K€ en 2024) à la clôture de l'exercice 2025. Cet engagement est provisionné en totalité eu 31 décembre 2025 et n'intègre pas la couverture externalisée.

Les hypothèses de calcul des engagements de retraite sont les suivants :

- Taux d'actualisation : 3,96% (contre 3,35% en 2024 et 3,20% en 2023)
- Turn-over : moyen
- Revalorisation des salaires : 2,5%
- Charges sociales : 49,90%
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Age départ à la retraite : 65 à 67 ans

• Fonds dédiés

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « Utilisations des fonds dédiés » dans les Produits au compte de résultat.

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

S'agissant des ESMS, l'article 132-1 du règlement n°2019-04 précise que désormais à la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- Les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles (provision réglementée dans comptes administratifs) ;
- Les autres contributions accordées, au cours de l'exercice ou dans le cadre de la réalisation d'un contrat pluriannuel d'objectif et de moyen, affectées par le financeur (autorité de tarification).

Le résultat d'un établissement sous contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ne constitue pas un fonds dédié dans la mesure où il n'est pas dédié par l'autorité de tarification à un projet défini distinct de l'objet de l'entité.

Ces fonds dédiés sont dénommés « fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS », et ainsi distingués dans le tableau ci-dessous :

Lorsqu'une ressource inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés ».

Figurent en fonds dédiés à la clôture de l'exercice les ressources dédiées à des projets définis non totalement utilisés, le cas échéant relatives à des projets terminés dont l'organe habilité de notre entité a décidé de transférer les ressources à un autre projet défini avec l'accord du tiers financeur.

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation de Périmètre	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
				Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations	126	37	55	9		0	209	125
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS	6 676	290	2 015	1 967		0	7 014	884
Contributions financières d'autres organismes	130	0	0	0		0	130	50
Ressources liées à la générosité du public	322	0	168	103		0	387	17
Fonds dédiés liés aux legs et donations	1 210	97	0	157		0	1 150	15
TOTAL	8 464	424	2 238	2 236	0	0	8 890	1 092

Ces fonds dédiés à fin 2025 comprennent principalement des engagements :

- de financer les logements en EHPAD de sœurs en contrepartie d'apport pour 253 K€ (dont reprise de 82 K€ en 2025),
- relatifs à des travaux de restructuration des EHPAD de St Joseph à Noisy le Grand pour 1 609 K€ (reprise de 60 K€ en 2025) et du St Sacrement à Perpignan pour 330 K€ (reprise de 47 K€ en 2025)
- conventionnels sur des dépenses fléchées par les financeurs au titre de différents crédits non reconductibles à hauteur de 2 849 K€ (QVT, formations et autres).

4-3 Emprunts et dettes financières

Montant en K€	31/12/2025	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	16 924	1 724	7 063	8 138
Dettes financières diverses	1 664	501	372	791
Cautions	5 408	0	0	5 408
Total 31-12-2024	23 997	2 225	7 434	14 338

Variation 2024-2025	8 236	772	2 189	5 275
<i>Dont nouveaux emprunts 2025</i>	8 624			
<i>Dont remboursements payés sur 2025</i>	1 795			

Au 31 décembre 2025, les emprunts liés à l'augmentation de périmètre représentent 6 189 K€.

Les capitaux restants dus des emprunts et dettes financières diverses correspondent essentiellement à :

- 6 009 K€ pour l'opération de restructuration de l'EHPAD St Paul à Rezé
- 5 408 K€ dépôts et cautionnements reçus des résidents
- 1 741 K€ pour l'opération de réhabilitation de l'EHPAD St Sacrement à Perpignan
- 1 640 K€ pour l'opération immobilière des établissements des Vosges
- 1 300 K€ de Billets à Ordre pour le financement du développement de l'association
- 943 K€ pour l'opération de réhabilitation du Foyer-Logement à Bry sur Marne
- 876 K€ pour l'opération de réhabilitation de l'EHPD St Joseph à Annonay
- 674 K€ pour l'opération de réhabilitation de l'EHPAD l'Arnaud à Romans
- 478 K€ pour l'opération de construction de l'EHPAD Les 2 Colombes à Ablis
- 464 K€ pour l'opération de construction de l'EHPAD Villars Accueil à Moulins
- 442 K€ pour l'opération de réhabilitation de l'EHPAD La Providence à Sens
- 408 K€ pour les équipements et agencements de l'EHPAD St Joseph à St Julien

4-4 Fournisseurs et comptes rattachés, Dettes fiscales et sociales et Fournisseurs d'immobilisations

• *Echéances des dettes*

Montant en K€	31/12/2025	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs	11 141	11 141	0	0
Dettes fiscales & sociales	24 904	24 904	0	0
Dettes sur immobilisations	8	8	0	0
Total	36 053	36 053	0	0

• *Charges à payer par poste du bilan*

Montant en K€	2025	2024
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	62	42
Fournisseurs	4 217	4 218
Dettes fiscales et sociales	14 439	9 985
Autres dettes	215	26
Total	18 933	14 270

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
mail : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

4-5 Autres dettes

Montant en K€	31/12/2025	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres dettes	4 667	4 667	0	0
Total	4 667	4 667	0	0

Les autres dettes s'élèvent à 4 667 K€ et comprennent principalement le compte courant de la SCIC Entreprendre pour Humaniser en Dépendance lié à l'opération des établissements des Vosges pour 3 675 K€.

4-6 Produits constatés d'avance

Montant en K€	31/12/2025	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Produits constatés d'avances	382	382	0	0
Total	382	382	0	0

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
TEL 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

Note 5 – Notes sur le compte de résultat

5-1 Produits de tarification

Montant en K€	2025	2024	2023	Variation 25/24	Variation 24/23
Hébergement	88 897	77 887	60 021	14,14%	29,77%
Dépendance	22 006	22 553	15 756	-2,42%	43,14%
Soins	75 555	65 994	49 606	14,49%	33,04%
Total	186 458	166 434	125 383	26,20%	105,94%

L'évolution des produits de tarification de + 20 024 K€ s'explique essentiellement par :

- Effet périmètre + 13 M€
- CNR – 1,3 M€
- Pathos : + 2 M€
- Nouvelles activités : + 2,8 M€

5-2 Remises de fin d'année

Dans le cadre de la gestion centralisée d'une partie de ses achats, notre association perçoit des remises de fin d'année de certains fournisseurs calculées selon les volumes commandés.

Le montant de ces RFA s'élève à 20 K€ en 2025 (vs 15 K€ en 2024).

5-3 Autres Achats et Charges Externes

Montant en K€	2025	2024	Ecart	Dont effet périmètre
Restauration et denrées	9 686	8 772	914	1 381
dont restauration	3 462	2 857	605	1 254
dont denrées	6 224	5 915	309	127
Loyers immobiliers	15 352	16 129	-777	262
Autres	3 303	2 855	449	200
Intérim et autres personnels extérieurs	5 239	4 758	481	519
Energies	6 680	6 164	515	527
Entretien maintenance	4 726	4 107	620	302
Prestations de services	2 438	1 752	685	211
Blanchissage	1 893	1 718	175	64
Produits d'incontinence	2 811	2 705	106	196
Produits d'entretien	1 064	956	108	77
Nettoyage extérieur	193	172	20	0
Fournitures hôtelières	1 184	1 071	113	81
Frais de déplacements et réceptions	517	399	117	65
Remises de fin d'année	-20	-15	-5	-11
Total AACE	55 066	51 543	3 523	3 874

5-4 Dotations et Reprises d'exploitation

Montant en K€	2025	2024	Ecart
Dotations aux amortissements	6 386	4 738	1 648
Dotations pour risques et charges	632	1 529	-897
Dotations pour créances douteuses	388	602	-214
Dotations report en fonds dédiés	2 236	2 808	-571
Total Dotations d'exploitation	9 642	9 677	-35

Montant en K€	2025	2024	Ecart
Reprise de pro. créances douteuses	276	192	84
Reprise pour risques et charges	1 576	1 302	274
Reprise sur fonds reportés	0	0	0
Reprise sur fonds dédiés	2 234	3 869	-1 635
Total Reprises d'exploitation	4 087	5 364	-1 278

Le détail des dotations pour risques en 2025 d'un montant de 632 K€ se décompose principalement par :

486 K€ de dotations pour risques liés à des litiges avec des tiers, prud'homaux ou non ;

- 146 K€ de dotations sur risque sur bien immobilier.

Le détail des reprises pour risques en 2025 d'un montant de 1 576 K€ se décompose principalement par :

- 568 K€ reprises indemnités de départ à la retraite ;
- 473 K€ reprises pour risques RH ;
- 396 K€ reprises pour risques de trésorerie ;
- 20 K€ reprises sur risque sur bien immobilier.

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
TEL 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

5-5 Résultat exceptionnel

Les principaux flux du résultat exceptionnel par nature :

Montant en K€	2025			2024		
	Produits	Charges	Résultat	Produits	Charges	Résultat
Reprise de quote-part de subvention	0	0	0	1 232	0	1 232
Provision pour risque et charge	70	113	-43	75	123	-47
Autres flux	7	97	-90	308	463	-156
Dépréciations VNC par anticipation	0	0	0	37	0	37
Cessions de biens	0	0	0	20 625	20 635	-10
Total Résultat Exceptionnel	77	210	-133	22 277	21 221	1 057

Conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le Plan Comptable Général, le périmètre du résultat exceptionnel a été significativement restreint. Désormais, seuls les produits et charges directement liés à des événements majeurs et inhabituels sont maintenus dans cette rubrique, la plupart des opérations auparavant classées en exceptionnel étant désormais enregistrées en résultat d'exploitation ou en résultat financier.

Au titre de l'exercice, les charges exceptionnelles s'élèvent à 210 K€ et sont principalement constituées :

- d'une dépréciation de créances liées aux prestations d'assistance à la gestion pour 113 K€ ;
- d'une dépréciation d'immobilisations pour 97 K€.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 77 K€ et comprennent principalement :

- la reprise de la dépréciation constituée en 2022 sur les créances d'assistance à la gestion pour 70 K€ ;
- la reprise d'amortissements dérogatoires pour 7 K€.

Ainsi, le résultat exceptionnel de l'exercice ressort à -133 K€.

Compte tenu de l'évolution de la réglementation comptable, le résultat exceptionnel ne comporte plus que des opérations spécifiques et ponctuelles ne relevant ni de l'exploitation courante ni du résultat financier. Son niveau doit donc être apprécié au regard de ce nouveau cadre de présentation.

5-6 Impôts sur les sociétés

L'association Habitat et Humanisme Soins n'étant pas fiscalisée, l'IS correspond à la fiscalité sur les plus-values financières, la contribution sur les revenus locatifs et les intérêts financiers perçus.

5-7 Avantages et ressources provenant de l'étranger pour l'exercice

ETAT SEPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES
PROVENANT DE L'ÉTRANGER POUR L'EXERCICE N

Etat du contributeur ^(a)	Date ^(b) de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique ^(c) du contributeur	Nature ^(d) de l'avantage ou de la ressource	Caractère direct ou indirect ^(d) de l'avantage ou la ressource	Mode de paiement ^(d)	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource ^(d)
Total						Néant

(a) Les avantages et ressources sont regroupées par état

Les avantages et ressources sont classés pour chaque état par ordre chronologique en fonction de la date

(b) d'encaissement, ou pour une ressource non pécuniaire, la date à laquelle il est effectivement acquis ou la période durant laquelle il est accordé

(c) Indiquer s'il s'agit d'un état ou une collectivité, d'une autre personne morale, d'une personne physique

(d) Conformément à l'article 4 du décret n° 2021-1812 du 24 décembre 2021

Note 6 – Engagements hors bilan et autres informations

6-1 Engagements hors bilan et autres informations

- Dettes garanties par des sûretés réelles**

Dettes garanties par des hypothèques : 346 K€

- Autres engagements donnés**

Caution solidaire de l'association, sur prêt octroyé à la société SCIC EHD (prêt octroyé en 2009 à la Société Générale, capital dû au 31/12/2025 : 1 257 K€)

- Engagements au titre d'un crédit-bail mobilier en €**

L'association n'a pas recouru à des contrats de crédit-bail ou de locations financières significatives.

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

6-2 Bénévolat

Le bénévolat dont bénéficie l'association est estimé sur la base d'un smic annuel chargé à 33 K€. Il n'est pas comptabilisé dans les comptes annuels.

Montant en K€	2025	2024
Effectifs bénévoles en équivalent temps plein	47	41
Frais de personnel équivalent (base smic en K€, charges patronales incluses)	1 525	1 332

6-3 Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés n'est pas mentionnée car revenant à fournir une rémunération individuelle.

6-4 Effectif

L'effectif équivalent temps plein (ETP) au 31 décembre 2025 s'élève à 2 232 ETP (contre 2 047 ETP en 2024).

6-5 Honoraires de commissariat aux comptes

En application de l'article R. 123.198 modifié par le décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008 – article 2 le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 106 K€ TTC composés exclusivement d'honoraires liés au contrôle légal des comptes.

6-6 Tableau des filiales et participations et autres titres détenus

Montant en K€	Capital Social	Capitaux Propres	Total recettes d'exploitation	Résultat du dernier exercice	Données comptables au 31-12-2025		
					% Détenu par H&HS	Valeur comptable des titres au 31/12/2025	Créances et comptes courants
SCIC Entreprendre pour Humaniser la Dépendance	209 771	263 005	18 204	94	32,58%	68 353	12
SCI HH Patrimoine	91	57	17	7	11,67%	11	8
SCI Zola Participation	34	39	6	1	31,82%	32	4
SCI Les Bâisseurs	73	861	204	-1	75,00%	1 575	0
Foncière Habitat et Humanisme	248 886	536 643	39 406	-2 376	0,00%	2	0
Total						69 972	24

Ce tableau présente les principaux titres détenus sur les filiales et participations par HH Soin.

6-7 Informations envers les parties liées

Dettes envers les parties liées au 31/12/2025 : Dettes fournisseurs et comptes rattachés de 1 072 K€.

Créances envers les parties liées au 31/12/2025 : Créances redevables usagers et comptes rattachés : 132 K€.

Note 7 – Evénements post-clôture

Par jugement du Tribunal des activités économiques de Marseille, l'association Habitat et Humanisme Soin a repris, à compter du 1er mars 2026, les activités de sept EHPAD et de quatre Résidences Autonomie situés dans le département des Bouches-du-Rhône.

Cette opération de reprise s'inscrit dans la stratégie de développement de l'association et entraîne une extension significative de son périmètre d'activité dans le secteur médico-social. Les incidences financières, patrimoniales et organisationnelles de cette reprise seront comptabilisées dans les comptes de l'exercice 2026.

Cet événement, intervenu postérieurement à la date de clôture, n'a donné lieu à aucun ajustement des comptes de l'exercice clos mais fait l'objet d'une information en annexe en raison de son caractère significatif.

Note 8 – Compte Emploi Ressources (CER)

Depuis sa création, l'association Habitat et Humanisme Soin développe la recherche de ressources externes au travers notamment de campagnes d'appel aux dons, et ce, notamment via le site internet de l'association. A compter de 2016, l'association s'est rapprochée, au-delà de sa gouvernance, du mouvement HABITAT ET HUMANISME au travers de partages de moyens et d'une communication commune. Dans ce cadre, le site internet permettant de lever des ressources dites « Appel à la Générosité du Public » (AGP), est désormais unique pour les deux associations.

Ainsi, dans le cadre et en application du règlement 2008-12 du CRC, le « compte emploi ressources » est désormais exclusivement présenté au niveau du mouvement HABITAT & HUMANISME, en annexe comptable des comptes combinés de ce mouvement, qui comprennent désormais l'association HH Soin et ses entités liées.

Ce « compte emplois ressources » (cadre normé) retrace par origine et nature, les sources de financement de l'année ainsi que leur utilisation (en présentant les sommes globales et celles issues de la seule générosité du public) pour l'ensemble du mouvement.

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
Email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031